



Devenir DDFPT

Bien qu'il compte de nombreux avantages, il faut savoir que le poste de DDFPT¹ implique une charge de travail importante, des responsabilités lourdes (sécurité, matériel, conformité), une pression institutionnelle et moins de contact direct avec les élèves.

Ceci dit, il faut surtout y voir un changement de rôle et de responsabilités, ainsi qu'une porte vers une belle évolution de carrière.

1. Les pré-requis :

Pour devenir DDFPT le candidat ne passe pas un concours ; c'est une fonction accessible par habilitation et candidature, réservée aux enseignants expérimentés du second degré.

Un professeur doit remplir plusieurs conditions :

- Être professeur du 2nd degré (agrégé, certifié ou PLP²),
- Avoir au moins 5 ans d'expérience,
- Avoir une bonne connaissance :
 - de la voie professionnelles et/ou technologique,
 - du système éducatif,
 - du monde de l'entreprise.

En pratique, les profils les plus fréquents sont des professeurs PLP ou des enseignants en lycée technologique avec des responsabilités (coordination, projets, etc.).

¹ Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques : ancien « chef des travaux »

² Professeur lycée professionnel

2. Candidater à un poste de DDPFT

Contrairement à un concours, il n'y a pas de PLP, de CAPET³ ou d'agrégation spécifique DDFPT. On passe par une liste d'aptitude, puis une candidature sur poste. L'aptitude est délivrée par une commission académique après étude du dossier.

2.1. Phase 1 : candidature à l'habilitation

1. **Septembre** : le rectorat diffuse une note détaillant les offres de postes à venir, dont celles de DDFPT. Les candidats intéressés peuvent commencer à constituer leur dossier : CV, lettre de motivation et autres pièces administratives.
2. **Octobre** : les candidats finalisent leur dossier.
Ils demandent les avis à leur hiérarchie :
 - Le chef d'établissement rédige un avis motivé et évalue les capacités de pilotage, l'implication dans les formations professionnelles et/ou technologiques, l'aptitude à travailler avec les équipes et les partenaires.
 - Le dossier passe ensuite à l'inspection (IEN ou IPR selon la discipline) qui ajoute son avis pédagogique et professionnel.
3. **Novembre** : la date limite de dépôt du dossier est souvent fixée début ou mi-novembre. Il est transmis à la DPE⁴ par la voie hiérarchique⁵ et via le serveur dématérialisée.
4. **Décembre** : l'administration instruit les dossiers et pré-sélectionne les candidats.
5. **Janvier** : les convocations aux entretiens prévus en février sont envoyées aux candidats retenus. Pendant ce laps de temps, ceux-ci sont supposés se préparer sur des sujets tels que le système éducatif, le rôle du DDFPT au sein de l'équipe pédagogique, le pilotage des formations au sein de l'établissement, etc.
6. **Février** : les candidats passent un entretien devant une commission académique. La durée de ces échanges tourne autour des 30 à 45 minutes. Les candidats sont interrogés sur des thèmes tels que leur stratégie de formation, la relation relation école-entreprises, le management des équipes, etc.
7. **Mars** : la commission délibère et transmet ses avis au recteur.

³ Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technologique

⁴ Direction du personnel enseignant

⁵ C'est à dire via le chef d'établissement

8. **Avril** : le rectorat notifie officiellement aux candidats leur aptitude à endosser le poste de DDFPT. À partir de là, ils sont habilités DDFPT pour 3 ans.

2.2. Phase 2 : Année N+1 à N+3 : recrutement sur poste

1. **Mai** : le rectorat publie les premiers postes réellement vacants. Pour les candidats habilités DDFPT, c'est le moment pour candidater sur ces postes.
2. **Juin** : les candidats s'entretiennent avec le chef d'établissement concerné par le poste de DDFPT. Celui-ci ajuste les profils et choisit son candidat.
3. **Juillet** : les premières affectations sont possibles : le recteur arbitre les candidatures.
4. **Août** : c'est la période pendant laquelle les nominations sur poste sont finalisées. Les futurs DDFPT se préparent à leur prise de poste.
5. **Septembre** : c'est la prise de fonction, le début officiel en tant que DDFPT et la prise de contact avec les équipes et les partenaires.

3. En poste de DDFPT

Il faut d'abord corriger une idée assez répandue : un DDFPT n'est jamais titularisé dans la fonction au sens statutaire. Il reste titulaire de son corps d'origine (certifié, agrégé ou PLP).

Après son recrutement, il est nommé par le recteur sur un poste de DDFPT. C'est une affectation fonctionnelle, pas une titularisation ni un nouveau grade

Au moment de la prise de poste et dès son arrivée dans l'établissement, le DDFPT signe une lettre de mission qui a une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans ; celle-ci précise ses objectifs, son périmètre d'activité (formations, partenariats, carte des formations, etc.) et son positionnement dans l'établissement.

Pendant cette période d'exercice, il exerce à temps plein comme DDFPT et est évalué par le chef d'établissement et l'inspection.

C'est une forme de période probatoire implicite, mais sans le statut officiel de « stagiaire ».

En fin de mission, c'est à dire à l'issue des 3 ans :

- Cas favorable : la mission est renouvelée, souvent pour 3 ans et le DDFPT continue d'officier sur son poste. En cas de besoin ou d'une opportunité dans un autre établissement, il peut aussi demander sa mobilité vers un autre poste de DDFPT.

- Cas défavorable : il retourne vers son poste d'enseignant.

4. Avantages à devenir DDFPT

4.1. Rôle stratégique dans l'établissement

Le DDFPT est au cœur du pilotage des formations professionnelles et technologiques. Il travaille directement avec le chef d'établissement, les équipes pédagogiques et les partenaires extérieurs. Ainsi, il passe d'un rôle d'enseignant à un rôle de coordination et de décision.

4.2. Plus d'autonomie et de variété

Le poste est très diversifié : organisation des plateaux techniques, suivi des équipements, relations avec les entreprises, développement des formations. Il y a beaucoup moins de routine qu'en classe et davantage de gestion et d'imprévus.

4.3. Relations privilégiées avec le monde professionnel

Le DDFPT constitue l'interface entre l'école et les entreprises : stages (PFMP⁶), partenariats, insertion des élèves. Cela peut constituer un gros plus si on aime le concret et le lien avec le terrain économique.

4.4. Une reconnaissance fonctionnelle

Le DDFPT a une fonction reconnue dans l'organigramme, un rôle de cadre intermédiaire et une légitimité dans les décisions pédagogiques et techniques. Il gagne en influence dans l'établissement.

4.5. Une indemnité spécifique

L'indemnité spécifique liée à la fonction de DDFPT, appelée indemnité de responsabilité, dépend directement de la taille des sections professionnelles et technologiques qu'il pilote.

Ordre de grandeur 2025–2026 :

- Moins de 400 élèves : environ 5 917 € brut par an,

⁶ Période de Formation en Milieu Professionnel

- Entre 400 et 1 000 élèves : environ 6 740 € brut par an,
- Plus de 1 000 élèves : environ 7 563 € brut par an,

En mensuel, cela donne entre 490 € et 560 € brut.

Évidemment, cette indemnité s'ajoute à son salaire d'enseignant⁷ et remplace certaines autres primes possibles. En outre, elle est forfaitaire et donc indépendante de l'échelon et de l'ancienneté.


On peut considérer que l'indemnité DDFPT n'est pas négligeable mais rapportée aux responsabilités et au temps de travail réel, beaucoup de DDFPT témoignent que ce n'est pas une fonction choisie pour l'argent.

4.6. Une porte vers l'évolution de carrière

Le poste de DDFPT peut servir de tremplin vers le personnel de direction, d'inspection dans certains cas ou d'autres fonctions académiques. C'est souvent un profil recherché pour évoluer.



Contactez-le SNALC Toulouse :

 05 61 13 20 78

 juris@snalctoulouse.fr

 snalctoulouse.com

⁷ Rappel : le DDFPT ne change pas de corps